

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 février 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance Mme Anne-Marie Asselin
M. Reynald Cormier
M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général
et Secrétaire-trésorier
quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10110)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – épandage en 2015
5. Adoption du deuxième projet de règlement # 479-2015
6. Adoption du règlement # 480-2015
7. Indemnisation piézomètre pour 2015
8. Rémunération des élus pour 2015
9. Appui à l'évènement Grand Fondo MSA 2015
10. Recommandation du Directeur général – Hôtel de ville
11. Embauche d'une firme – plans et devis mise aux normes PP2
12. Création d'une nouvelle rue – secteur Domaine de la Traverse
13. Déplacement d'un chalet dans le chemin Cauchon – lot dérogatoire
14. Projet de construction rue de la Forge
15. Demande de construction d'un 2^{ième} garage – zone 23-H
16. Projet de construction rang St-Elzéar – recommandation
17. Comité des loisirs – nomination
18. Comité des loisirs – contribution financière pour l'activité Festi-Neige
19. Recherche en eau potable – plan d'aménagement du nouveau puits
20. Lettre de refus sur subvention gouvernementale – demande de transfert
21. Aide financière – formation pompiers volontaires
22. Correspondance et divers
23. Paiement des comptes
24. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10111)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 12 janvier ainsi que celles de la session spéciale du 13 janvier 2015 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé des interventions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Côte-de-Beaupré en janvier. Il mentionne également que, le 20 janvier dernier, il y a eu une rencontre de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré. Lors de cette rencontre, il y a eu une simulation de budget pour 2016 afin de voir que, même avec le retrait de l'Ange-Gardien, l'impact sera pratiquement nul. Il y a eu aussi une proposition de tarification pour la patinoire pour 2015-2016 ainsi que la formation d'un comité pour créer une ébauche de nouvelle entente entre les municipalités membres restantes de la Régie Intermunicipale Côte-de-Beaupré car, avec le retrait d'un membre, l'entente actuelle deviendra nulle et il faudra en refaire une nouvelle.

4. AVIS DE MOTION – ÉPANDAGE 2015 (Avis # 10112)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours pendant l'année 2015.

M. Éric Lachance

5. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 479-2015 (Rés. # 10113)

Considérant le règlement de zonage # 212-1991 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant les démarches effectuées par un citoyen afin d'inclure sa résidence dans la même zone que son commerce ;

Considérant l'analyse effectuée par le Conseil municipal sur les impacts mineurs d'un tel changement ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 12 janvier 2015 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 12 janvier 2015 ;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue au début de cette même séance du Conseil ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le deuxième projet de règlement # 479-2015 pourvoyant à amender le règlement de zonage # 212- 1991 dans le but d'agrandir la zone 17-CH à même une partie de la zone 18-H afin d'y inclure les lots 84-34 et 84-38 soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 480-2015 (Rés. # 10114)

Considérant qu'il y a eu une étroite collaboration entre les employés municipaux et l'administration ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps veut fixer, par règlement, les conditions de travail de ses employés ;

Considérant qu'avis de présentation de ce règlement a été régulièrement donné à la séance de ce conseil tenue le 12 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le règlement # 480-2015 pourvoyant à fixer les conditions de travail des employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. INDEMNISATION PIÉZOMÈTRE POUR 2015 (Rés. # 10115)

Considérant qu'un piézomètre d'alerte a été installé sur la terre de monsieur Pierre Racine ;

Considérant que monsieur Racine doit accompagner la personne responsable de la prise d'échantillon d'eau dans ce piézomètre à toutes les fois où il y a prise d'échantillon ;

Considérant la résolution # 8794 du 3 mai 2010 pourvoyant à indemniser monsieur Pierre Racine pour le piézomètre installé sur ses terres agricoles ;

Considérant que, dans celle-ci, il y est inscrit qu'une majoration selon l'indice du prix à la consommation du Canada y est prévue annuellement au 31 décembre de l'année précédente ;

Considérant que cet indice a été fixé à 1.5 % au 31 décembre 2014 par Statistiques Canada ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

De majorer le dédommagement relié au piézomètre selon l'indice du prix à la consommation de Statistiques Canada, au 31 décembre 2014, de 1.5 % pour l'année 2015.

D'autoriser à cet effet le versement d'une somme de 326,70 \$ pour l'année 2015 à monsieur Pierre Racine.

8. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR 2015 (Rés. # 10116)

Considérant le règlement # 450-2011 pourvoyant à déterminer le traitement des élus municipaux ;

Considérant que, dans ce même règlement, il est mentionné que le taux d'augmentation annuel des élus est établi selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada lors de l'exercice précédent ;

Considérant que cet indice a été fixé à 2.1% au 30 novembre 2014 et à 1.5 % au 31 décembre 2014 par Statistiques Canada ;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé une augmentation de 2 % à tous les employés de la Municipalité pour 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une augmentation de 2 % sur la rémunération des élus municipaux ainsi que sur leur allocation de dépenses pour l'année 2015.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps fixe donc le tout comme suit et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

<i>Année 2015</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation de dépenses</i>	<i>Total</i>
Maire	12 622,94 \$	6 311,47 \$	18 934,41 \$
Conseillers	4 207,64 \$	2 103,82 \$	6 311,46 \$

9. APPUI À L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE GRANFONDO MSA 2015
(Rés. # 10117)

Considérant que l'organisation GrandFondo MSA désire tenir un grand événement cycliste sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 19 juillet 2015 ;

Considérant qu'un des trajets, dont le départ est le Mont-Ste-Anne, utiliserait principalement l'avenue Royale sur une bonne partie de la MRC et les rangs St-Léon et St-Elzéar dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et qu'il requiert l'appui de chacune des municipalités et villes du territoire de la MRC ;

Considérant que l'organisation de cet événement a confirmé qu'il n'y aurait pas d'entrave majeure à la circulation et que la sécurité autant des cyclistes que des usagers de la route serait assurée en tout temps ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et offre sa collaboration pour la portion qui touchera la municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'événement cycliste GrandFondo MSA qui sera tenu le 19 juillet 2015.

10. RECOMMANDATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – HÔTEL DE VILLE
(Rés. # 10118)

Considérant le projet de réaménagement des locaux de l'Hôtel de ville de la Municipalité par le Conseil municipal ;

Considérant la lettre de recommandation que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a fait parvenir aux membres du Conseil municipal dans ce dossier et datée du 2 février 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal est d'accord et accepte la recommandation du Directeur général formulée dans sa lettre datée du 2 février 2015.

11. EMBAUCHE D'UNE FIRME
Plans et devis – mise aux normes PP2 (Rés. # 10119)

Considérant tout le processus enclenché à l'été 2014 afin de faire la mise aux normes de la station de pompage # 2 (PP2), selon les exigences du ministère de l'Environnement (MDDELCC) ;

Considérant la demande de certificat d'autorisation (CA-32) que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait parvenir au MDDELCC par l'entremise de la firme Groupe Cogespro, selon l'option choisie dans leur rapport # 1006-2014 ;

Considérant que nous avons reçu le certificat d'autorisation le 22 janvier 2015 ;

Considérant que nous devons maintenant procéder à l'élaboration des plans et devis afin d'effectuer le travail prévu, soit d'augmenter la capacité de pompage des pompes à la station de pompage # 2 ;

Considérant la proposition reçue de la firme Groupe Cogespro ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la firme Groupe Cogespro afin de :

- Faire la gestion de l'appel d'offres sur invitation; ce qui inclut de préparer tous les documents nécessaires (plans et devis), inviter des entrepreneurs, analyser les soumissions reçues et faire une recommandation d'embauche à la Municipalité.
- Effectuer la surveillance de chantier selon des visites ponctuelles pour s'assurer que le travail soit fait selon les plans et devis préparés.
- Effectuer la surveillance de bureau, analyse des dessins et coordination des travaux incluant l'émission de directives de changement si nécessaire.
- Émettre une attestation de conformité des travaux réalisés selon l'autorisation émise par le MDDELCC.
- Soumettre tous les plans et devis format papier et électronique, tel que construits à la Municipalité.

Cette proposition sera faite sur une base fixe telle que fournie par la firme Groupe Cogespro dans sa proposition pour le mandat complet à 2 500 \$ plus taxes.

12. CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUE

Secteur Domaine de la Traverse (Rés. # 10120)

Considérant la demande de monsieur Jacques Racine, promoteur privé du Domaine de la Traverse, afin de créer une nouvelle rue dans un secteur de ce développement, soit au nord des lignes d'Hydro-Québec ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit consolider les développements résidentiels déjà autorisés ;

Considérant que, dans le processus de concordance des règlements d'urbanisme que la Municipalité est en train de réaliser, celle-ci doit identifier des zones précises de développement pour une période donnée ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a faites de cette demande lors de sa réunion du 20 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la création d'une nouvelle rue dans le secteur nord des lignes d'Hydro-Québec dans le développement du Domaine de la Traverse.

Que le Conseil municipal accepte également de nommer cette nouvelle rue telle que le nom proposé, soit : rue Paul-Aimé Racine.

Que le Conseil municipal demande au responsable de l'urbanisme de s'assurer que les normes de la réglementation soient respectées et, si tel est le cas, de délivrer les permis nécessaires.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. DÉPLACEMENT D'UN CHALET DANS LE CHEMIN CAUCHON

Lot dérogatoire (Rés. # 10121)

Considérant que monsieur Julien Asselin a déposé une demande afin de déplacer son chalet d'un terrain dérogatoire d'une superficie de 1 225 mètres carrés sur un terrain juste en face lui appartenant et d'une superficie de 1 858 mètres carrés ;

Considérant que ce terrain est contigu à un lac et doit avoir une superficie de 4 000 mètres carrés, une largeur de 50 mètres et une profondeur de 75 mètres ;

Considérant que ce terrain ne respecte pas ces normes et est donc dérogatoire ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a faites de ce dossier lors de sa rencontre du 20 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps n'autorise pas le déplacement du chalet de monsieur Julien Asselin sur son autre terrain puisque ce terrain sera toujours dérogatoire.

14. PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE LA FORGE (Rés. # 10122)

Considérant que madame Marie-Pier Caron et monsieur Guillaume Duclos ont déposé un projet visant la construction d'une résidence auprès du responsable de l'urbanisme ;

Considérant que, sur le plan déposé lors de la demande de permis de construction, celui-ci comportait une porte sur la façade principale ;

Considérant que cette demande a été acceptée par le responsable de l'urbanisme et que les permis ont été délivrés ;

Considérant que, sur ce plan, il y a de plus un pignon avec toit au-dessus de cette porte en façade ;

Considérant que madame Caron et monsieur Duclos désirent enlever la porte sur la façade de la résidence ;

Considérant que le fait d'enlever la porte en façade rendrait le tout inesthétique ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a faites de ce dossier lors de sa rencontre du 20 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps n'autorise pas madame Marie-Pier Caron et monsieur Guillaume Duclos à construire une nouvelle résidence sans porte en façade. De plus, il leur demande de respecter le plan déposé et accepté par le responsable de l'urbanisme.

15. DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN 2^{IÈME} GARAGE – ZONE 23-H (Rés. # 10123)

Considérant que monsieur Michel Lachance a déposé une demande pour la construction d'un 2^{ième} garage sur son terrain situé au 353 avenue Royale, dans la zone 23-H, soit en zone habitation ;

Considérant que l'article 7.2.4.8 du règlement de zonage # 212-1991 interdit la construction d'un 2^{ième} garage dans cette zone ;

Considérant que l'ensemble des bâtiments complémentaires sur ce terrain est particulièrement visible ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a faites de ce dossier lors de sa rencontre du 20 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps n'autorise pas la construction d'un 2^{ième} garage sur le terrain de monsieur Michel Lachance situé dans la zone 23-H.

16. PROJET DE CONSTRUCTION DANS LE RANG ST-ELZÉAR Recommandation au promoteur (Rés. # 10124)

Considérant que monsieur Nathaniel Gauthier, promoteur privé, a déposé un projet de constructions neuves d'habitations intégrées auprès du responsable de l'urbanisme ;

Considérant que ce projet sera implanté entre deux résidences qui font partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux ;

Considérant que, selon les plans déposés, l'aspect visuel des nouveaux bâtiments à implanter sera de style assez moderne ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a faites de ce dossier lors de sa rencontre du 20 janvier 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps recommande fortement au promoteur privé, monsieur Nathaniel Gauthier, de faire des efforts afin d'intégrer un peu plus les nouveaux bâtiments à implanter sur son terrain situé sur le rang Saint-Elzéar afin de diminuer l'impact visuel avec les deux résidences de chaque côté qui font partie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

Que le Conseil municipal demande au responsable de l'urbanisme de s'assurer que toutes les normes de la réglementation seront respectées avant d'émettre les permis nécessaires.

17. COMITÉ DES LOISIRS – NOMINATION (Rés. # 10125)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

De nommer les personnes suivantes comme membres officiels du Comité des loisirs :

- M. Nelson Verreault
- M. Dominique Blouin
- M. Éric Simard
- M. Philippe Gélinas
- M. Mathieu Néron-Lamontagne
- Mme Audrey Thomassin
- Mme Véronique Pagé

ainsi que monsieur Éric Lachance et madame Anne-Marie Asselin à titre de Conseillers municipaux responsables des loisirs.

Cette résolution remplacera donc toute autre résolution déjà adoptée.

18. COMITÉ DES LOISIRS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Activité Festi-Neige des Caps (Rés. # 10126)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le versement d'une somme de 1 500 \$ comme contribution financière pour l'organisation de l'activité Festi-Neige des Caps organisée par le Comité des loisirs qui sera tenu les 21 et 22 février 2015 au parc des loisirs de la Municipalité.

19. RECHERCHE EN EAU POTABLE
Plan d'aménagement du nouveau puits (Rés. # 10127)

Considérant toutes les démarches effectuées par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en 2014 pour la recherche en eau potable ;

Considérant le rapport déposé par la firme Akifer le 19 décembre dernier ;

Considérant les résultats plus que positifs de ce même rapport ;

Considérant que la suite logique dans ce dossier est de réaliser tous les plans et devis d'aménagement du nouveau puits et d'en faire la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement (MDDELCC) ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de préparer les documents nécessaires et de transmettre le rapport de la firme Akifer # 14250-30 dans le but d'envoyer une invitation de prix auprès de quelques firmes d'ingénieurs afin de réaliser les plans et devis d'aménagement et de préparer la demande d'autorisation CA-32 auprès du MDDELCC ainsi que la prise en charge de l'invitation de prix, la surveillance des travaux et l'attestation de conformité après les travaux.

20. LETTRE DE REFUS SUR SUBVENTION GOUVERNEMENTALE
Demande de transfert (Rés. # 10128)

Considérant qu'en novembre dernier, la députée de Charlevoix et Côte-de-Beaupré octroyait à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps un montant de 27 153 \$, pris à même son fonds discrétionnaire, comme contribution financière au nouvel accès de la zone industrielle 53-I ;

Considérant que la date limite pour dépenser ce montant et faire la reddition de comptes est le 15 mars 2015 ;

Considérant que la Municipalité est toujours en négociation avec la Ville de Québec afin d'acquérir un terrain situé en bordure de ce nouvel accès ;

Considérant la période hivernale et la courte durée que la Municipalité avait pour dépenser ce montant tout en respectant les critères d'admissibilité ;

Considérant les dernières discussions entre la Municipalité et le bureau de la députée madame Caroline Simard ;

Considérant que madame Caroline Simard s'est engagée à nous octroyer le même montant l'an prochain ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise la députée de Charlevoix Côte-de-Beaupré qu'il refuse le montant de la subvention de 27 153 \$ octroyé en novembre 2014, disponible avant le 15 mars 2015, pour le nouvel accès de la zone industrielle 53-I.

Que le Conseil municipal demande que cette somme lui soit remise de nouveau pour 2015-2016, tel que dans son engagement transmis par courriel le 2 février 2015.

21. AIDE FINANCIÈRE - FORMATION POMPIERS VOLONTAIRES

(Rés. # 10129)

Considérant que *le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de vingt-neuf (29) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et transmettre cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré afin que celle-ci puisse remplir et faire parvenir les formulaires de demandes nécessaires.

22. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de décembre 2014 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Un communiqué du CLD concernant le site touristique des Sept Chutes.
- Une lettre de remerciement de l'Association bénévole Côte-de-Beaupré pour l'aide financière accordée par la Municipalité.

- Le certificat d'autorisation (CA-32) du MDDELCC pour augmenter la capacité de pompage du poste PP2.
- Une lettre d'Hydro-Québec concernant le programme de mise en valeur intégrée (PMVI) dont la Municipalité pourrait bénéficier.

23. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10130)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de janvier 2015 et totalisant la somme de 323 348,32 \$.

Salaires

Pér. du 28/12 au 03/01	11 888,89 \$	Pér. du 04/01 au 10/01	7 255,61 \$
Pér. du 11/01 au 17/01	7 362,97 \$	Pér. du 18/01 au 24/01	7 486,58 \$
Pér. du 25/01 au 31/01	7 537,31 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10131)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 05.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier